

Québec, le 18 octobre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 13 juin 2017, la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques, madame Manon Massé, déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale du Québec demandant que les dispensaires soient autorisés à distribuer du cannabis et que des permis puissent être délivrés à des propriétaires de petites entreprises afin de participer à l'industrie du cannabis, sous réserve de l'adoption de la Loi sur le cannabis par le Parlement fédéral.

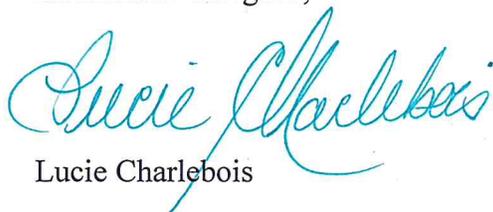
Comme vous le savez, les travaux visant à définir l'encadrement du cannabis, incluant le modèle de vente, se poursuivent. À ce titre, un vaste processus de consultation a été mis en place par le gouvernement du Québec. Dans un premier temps, une consultation auprès d'experts en la matière s'est tenue les 19 et 20 juin 2017 et dans un deuxième temps, des consultations citoyennes se sont tenues du 21 août au 12 septembre dernier. Finalement, des consultations spécifiques se sont tenues avec les instances municipale, jeunesse et autochtone.

... 2

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a fait le choix de prioriser la santé et la sécurité publique de la population dans le dossier de la légalisation du cannabis. Ainsi, les conditions d'encadrement du cannabis à mettre en place viseront à minimiser les risques et les méfaits à la santé des individus et à minimiser la criminalité liée au cannabis.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,



Lucie Charlebois

N/Réf. : 17-MS-04027